



UNSA - ANPE

6, rue de la plaine 75020 PARIS
Tel : 01 44 93 20 85 Fax : 01 44 93 26 15
syndicat.unsa@anpe.fr
Site : www.unsa-anpe.fr

Libres ensemble

DECLARATION DE L'UNSA-ANPE AU CCPN DU 13 OCTOBRE 2008

Monsieur le Directeur Général,

Avant même la crise financière internationale que nous subissons depuis plusieurs semaines, la situation économique de la France s'était dégradée. La très forte augmentation des chiffres du chômage du mois d'août (+ 41 300 DE) et la disparition de la croissance depuis 2 trimestres, en attestent. L'ensemble des experts internationaux, européens et hexagonaux prévoient la poursuite de la récession pour les prochains mois. Le taux de croissance pour 2009 a été revu à la baisse variant pour les plus pessimistes à 0,1% et les plus optimistes à 1%, la BCE l'ayant fixé à 0,7%.

Le gouvernement par la voix de son Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, projette une poursuite de la montée du chômage pour les 12 prochains mois. De nombreux plans sociaux dans de grandes entreprises ont été annoncés impactant par la même de nombreuses PME sous traitantes de ces groupes. Par ailleurs, les impacts de la crise financière touchent déjà en nombre les TPE dans de nombreux secteurs d'activité notamment celui du B T P.

Les dernières études d'opinion révèlent que le chômage est redevenu la 1^{ere} préoccupation des français. De ce fait, l'Elysée fait désormais de l'emploi sa priorité. Le président Sarkozy, lors de son déplacement prévu demain, 14/10/2008, à Rethel dans les Ardennes où il visitera le nouveau Guichet Unique ANPE -ASSEDIC, devrait faire l'annonce d'un nouveau plan d'action pour l'Emploi.

Face à de telles prévisions, renforcées par les changements institutionnels et opérationnels que connaît l'Agence dans le cadre de la fusion, nous vous le répétons, le personnel est inquiet.

Dans ce contexte et à l'étude des documents transmis pour ce CCPN, plusieurs questions se posent :

- Quelle sera en 2009, la taille des portefeuilles sur la base du ratio nombre de DE/conseiller ?
- Comment pensez-vous offrir un service de qualité à nos usagers, en formant en 3 jours les conseillers à l'indemnisation et en 7 jours nos collègues des Assedic au conseil ?
- Quand sera construite votre offre de service spécifique pour les bénéficiaires du R.S.A. ?
- Quand est programmée la finalisation de convergence des systèmes informatiques ANPE-ASSEDIC ?
- Votre projet de Budget de la Nouvelle Institution sera-t-il revu à la hausse afin d'anticiper les projections économiques récentes ?
- Vous avez relativisé à plusieurs reprises les écarts de salaire existants entre les salariés du R.A.C. et les agents de l'ANPE. Pourtant les chiffres parlent. L'ANPE dispose en 2008 d'une masse salariale de 1,18 Milliard d'euros pour un effectif de 28015 ETP. Le maintien de ces effectifs est acté pour 2009. Or votre projet de budget prévoit une masse salariale de 2,2 milliards d'euros qui se décomposerait comme suit 1,2 milliard d'euros pour les rémunérations de 28000 ETP ex ANPE et 1 Milliard d'euros pour les rémunérations de 14 000 salariés ex Assedic. Fort de ce constat, comment et quand comptez vous résoudre un tel écart salarial ?

L'UNSA-ANPE vous demande des réponses précises sur l'ensemble de ces points et revendique l'ouverture rapide de négociation sur la question salariale des agents ANPE. Nous saurons faire écho de vos réponses au personnel.